

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE MUNICIPAL n° 36/2017 - INTERDICTION D'UTILISATION
TERRAINS DE SPORT**

Le Maire de la Commune de DECAZEVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses article L 2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article R 610-5° et suivants,

CONSIDERANT qu'en raison des conditions météorologiques défavorables,

A R R E T E :

ARTICLE 1° - Compte tenu de leur état actuel, tous les terrains municipaux de grand jeu, football et rugby de Camille GUIBERT, de son annexe, sont interdits d'utilisation du samedi 21 janvier au dimanche 22 janvier 2017 inclus.

ARTICLE 2° - Le Directeur Général des Services,
Les Services Techniques,
Le Commissaire de Police,
La Police municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

DECAZEVILLE, le 19 janvier 2017
Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

